

## DÉCISION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE FRANCEAGRIMER

Montreuil, le 29/11/2021

<p><b>DIRECTION DES INTERVENTIONS</b></p> <p>Service Programme « opérationnel et promotion »</p> <p>Dossier suivi par : Unité « Pêche » Courriel : planderelance-pecheaqua@franceagrimer.fr</p>	<p><b>N° INTV-POP-2021-089</b></p>
<p>Plan de diffusion :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>Mmes et MM. les Préfets de région</li><li>Mmes et MM. les Préfets de département</li><li>Mmes et MM. les D.R.A.A.F, DAAF et DRIAAF Ile-de-France</li><li>Mmes et MM. les DIRM et DM</li><li>Mmes et MM. les Présidents de Conseil régional</li><li>M. le Président de Régions de France</li><li>MAA : SG- DPMA</li><li>Mme la Contrôleure générale économique et financier de FranceAgriMer</li><li>ASP</li><li>CGAER</li><li>Membres du Conseil Spécialisé Pêche et Aquaculture</li></ul>	<p>Mise en application : immédiate</p>

**OBJET :** Modification de la décision de la directrice générale de FranceAgriMer n°INTV-POP-2021-08 du 9 février 2021 relative à la mise en œuvre d'un programme d'aide aux investissements portés par les acteurs du secteur de la pêche et de l'aquaculture dans le cadre du Plan de relance du 3 septembre 2020 sur le format d'un « guichet » avec liste exhaustive d'investissements éligibles.

**Bases réglementaires :**

- Traité sur l'Union européenne et sur le fonctionnement de l'Union européenne, 2012/C 326/01, notamment ses articles 107 et 108 ;
- Lignes directrices pour l'examen des aides d'État dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture (2015/C 217/01) ;
- Règlement (UE) n° 508/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 relatif au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche et abrogeant les règlements du Conseil (CE) n° 2328/2003, (CE) n° 861/2006, (CE) n° 1198/2006 et (CE) n° 791/2007 et le règlement (UE) n° 1255/2011 du Parlement européen et du Conseil ;
- Règlement d'exemption (UE) n° 1388/2014 de la Commission du 16 décembre 2014 déclarant certaines catégories d'aides aux entreprises actives dans la production, la transformation et la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ;
- Régime cadre exempté n° SA. 59513 relatif aux aides en faveur des entreprises actives dans la production, la transformation et la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture pour la période 2020-2021 (prolongée) pris sur la base du règlement d'exemption (UE) n° 1388/2014 de la Commission du 16 décembre 2014 susmentionné, prolongé jusqu'en 2023 ;
- Décret n°55-486 du 30 avril 1955 relatif à diverses dispositions d'ordre financier ;
- Code rural et de la pêche maritime, notamment les articles L 621-1 et suivants ;
- Convention de délégation ODEADOM – FranceAgriMer du 16 septembre 2011 ;
- Décision de la directrice générale de FranceAgriMer n°INTV-POP-2021-08 du 9 février/2021 modifiée relative à la mise en œuvre d'un programme d'aide aux investissements portés par les acteurs du secteur de la pêche et de l'aquaculture dans le cadre du Plan de relance du 3 septembre 2020 sur le format d'un « guichet » avec liste exhaustive d'investissements éligibles.
- Avis du Conseil Spécialisé Pêche et Aquaculture du 29 novembre 2021.

**Résumé :**

Cette décision vise à ré-abonder le dispositif guichet de 2M€ et modifie les périodes d'ouverture du dispositif en deux phases supplémentaires :

- Première phase à partir de début janvier 2022 : ouverture pour les entreprises éligibles dont le siège social se situe en outre-mer
- Seconde phase à partir du 18 janvier 2022 : ouverture à toutes les entreprises françaises jusqu'au 30 avril 2022.

Par ailleurs, l'annexe 1 de la décision de la directrice générale de FranceAgriMer n°INTV-POP-2021-08 du 9 février 2021 est modifiée du fait de l'ajout de nouveaux matériels éligibles.

**Mots-clés :**

Investissements, développement durable, transformation, commercialisation, pêche, aquaculture.

## **Article 1 : Modification de l'article 3.1. « Enveloppe financière »**

L'article 3.1 de la décision INTV-POP-2021-08 modifiée est complété par les dispositions suivantes :  
« A compter de l'entrée en vigueur de la présente décision, une enveloppe supplémentaire de 2 millions d'euros est accordée à ce dispositif.

Les demandes ne peuvent recevoir une suite favorable au-delà de ce montant de crédits disponibles.

Dans ce cadre, deux phases supplémentaires d'ouverture du dispositif sont mises en place :

- Première phase à partir de début janvier 2022 : ouverture pour les entreprises éligibles dont le siège social se situe en outre-mer.
- Seconde phase à partir du 18 janvier 2022 : ouverture à toutes les entreprises françaises.

Ces deux phases seront clôturées au plus tard le 30 avril 2022.

## **Article 2 : Modification de l'article 5.1. « La demande d'aide »**

L'article 5.1 de la décision INTV-POP-2021-08 modifiée est remplacé par l'article suivant :

« Le demandeur ne peut déposer **qu'une seule demande** au titre du présent dispositif à l'exception des demandeurs ayant déjà déposé un dossier qui n'a pas été retenu au motif du dépassement de l'enveloppe des différentes phases de dépôt de demande d'aide.

Le dossier de demande d'aide doit notamment comporter *a minima* les pièces suivantes :

- Le formulaire de demande d'aide rempli et signé en ligne ;
- Les devis détaillés et chiffrés des investissements (et le cas échéant, des frais de transport du matériel et d'installation), rédigés en français et non signés.

L'ensemble de ces pièces constitue un dossier complet.

La demande d'aide est déposée via la télé-procédure dédiée jusqu'à la clôture du dispositif soit :

- Au plus tard le 30 juin 2021 pour la 1<sup>ère</sup> phase ;
- Au plus tard, le 30 avril 2022 s'agissant des deux phases supplémentaires.

## **Article 3 : Modification de l'article 5.3. « Octroi de l'aide. »**

L'article 5.3 de la décision INTV-POP-2021-08 modifiée est remplacé par l'article suivant.

« A l'issue de l'instruction d'un dossier éligible, FranceAgriMer établit une décision d'octroi de l'aide.

La décision d'octroi de l'aide, outre la confirmation de la date d'autorisation d'achat des matériels, des dépenses éligibles, du taux d'aide et du montant maximum d'aide publique attribuée, précise la date avant laquelle l'achat devra avoir été réalisé ainsi que la date limite de présentation de la demande de versement.

Le commencement d'exécution du projet ne peut pas intervenir avant le dépôt de la demande d'aide. S'il intervient avant, c'est la totalité de la demande d'aide qui est irrecevable.

Au sens de la présente décision, on entend par :

**Commencement d'exécution** : le premier acte juridique passé pour la réalisation des investissements objet de la demande (bon de commande, devis signé, bon de livraison ...).

**Date de fin d'exécution** : la date avant laquelle l'opération doit avoir été réalisée (matériellement achevé).

Pour les dossiers déposés jusqu'au 30 juin 2021, la date maximale de fin d'exécution est fixée au 31 décembre 2021. Sur simple demande du bénéficiaire effectuée au plus tard à cette échéance, cette date peut être reportée au 30 juin 2022. Six mois supplémentaires pourront en outre être accordés le cas échéant, soit jusqu'au 31 décembre 2022, mais exclusivement sur demande écrite motivée du bénéficiaire adressée au plus tard le 30 juin 2022 et sous réserve de l'acceptation de FranceAgriMer.

Pour les dossiers déposés après le 30 juin 2021, la date maximale de fin d'exécution est fixée au 31 décembre 2022. Sur simple demande du bénéficiaire effectuée au plus tard à cette échéance, cette date peut être reportée au 30 juin 2023. Aucun délai supplémentaire ne pourra être accordé.

Dans le cadre d'une sous-réalisation, l'aide ne sera pas versée si au final le montant total de dépenses éligibles est inférieur à 2 500 €.

#### **Article 4 : Modification de l'annexe 1 « Liste des matériels éligibles »**

L'annexe 1 de la décision INTV-POP-2021-08 modifiée est remplacée par l'annexe ci-dessous.

#### **Article 5 : Entrée en vigueur**

La présente décision entre en vigueur à compter du lendemain de sa publication au Bulletin Officiel du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

La directrice générale,

Christine AVELIN

**ANNEXE 1 : Liste des matériels éligibles (sous réserve de remplir les conditions énumérées à l'article 2.3 de la décision de la Directrice générale de FranceAgriMer INTV-POP-2021-08 du 9 février 2021 modifiée)**

Thème général	Matériel	Conditions d'éligibilité (le cas échéant)
Amélioration des conditions de travail	Chariots élévateurs	
Amélioration des conditions de travail	Chauffe-bottes, sèche-gants	
Amélioration des conditions de travail	Dégrilleur	
Amélioration des conditions de travail	encageur /décageur automatique et semi - automatique	
Amélioration des conditions de travail	Encartonneuse automatique	
Amélioration des conditions de travail	Etuyeuse automatique	
Amélioration des conditions de travail	exosquelettes	
Amélioration des conditions de travail	girafes de levage (potences)/ grue de levage embarquées et fixes, palans électriques, grues de débarquement du poisson, ascenseurs de débarquement	
Amélioration des conditions de travail	machine de mise sous vide	
Amélioration des conditions de travail	Machines à laver les bacs	
Amélioration des conditions de travail	matériel de surveillance flottant anti-intrusion (caméra thermique ou dispositif à ultra-son)	
Amélioration des conditions de travail	Palettiseur, filmeuses	
Amélioration des conditions de travail	pompe à poissons/vis à poissons/élévateur	
Amélioration des conditions de travail	Portiques mobiles de manutention en viviers	
Amélioration des conditions de travail	Retourneurs automatiques de bailles, de bacs, dépilleurs	

Amélioration des conditions de travail	Robot de nettoyage des filets	
Amélioration des conditions de travail	Sols anti-dérapants	
Amélioration des conditions de travail	système de distribution automatique d'aliment	
Amélioration des conditions de travail	Systèmes de réglage hauteur des postes	
Amélioration des conditions de travail	Table de tri de poissons, coquillages et algues	
Amélioration des conditions de travail	Tapis antifatigue	
Amélioration des conditions de travail	Tire-palettes à main et électrique ou autoporté	
Amélioration des conditions de travail	trieur compteur/trieur peseur (y compris pour oeufs et les alevins avec un système visio d'évaluation de la qualité)	
Amélioration des conditions de travail	Trieuses automatiques de poissons, crustacés, coquillages, algues (optique, laser, à bras, à poussoir...), tapis convoyeurs	
Amélioration des conditions de travail	Poupées de cabestan	
Amélioration des conditions de travail	Rampes de filage	
Amélioration des conditions de travail	Garde-corps amovible ou fixe, mains-courantes, surfaces anti-dérapantes	
Amélioration des conditions de travail	Casques communicants, interphones	
Amélioration des conditions de travail	Siège pilote	
Amélioration des conditions de travail	Laser lumineux de signalisation	
Amélioration des conditions de travail	Treuil pour le ramendage des filets de pêche	
Amélioration des conditions de travail	Laveuses automatiques industrielles (coquillages, algues, ...)	
Amélioration des conditions de travail	Robot de conditionnement / automate de conditionnement / machine à conditionner / Remplisseuses automatiques pour le conditionnement de produits	
Amélioration des conditions de travail	machine à souder et système hydraulique pour construction et réparation d'enclos en PEHD	
Amélioration des conditions de travail	balance embarquée avec compensation de houle	
Amélioration des conditions de travail	Spectrophotomètre de terrain	

Amélioration des conditions de travail	Bassin de culture (340/600/650 L) / Bassin 1 m3/5 m3/15 m3	
Amélioration des conditions de travail	combiné multifonctions GPS, pilote automatique	
Amélioration des conditions de travail	Caméras de surveillance du pont	
Amélioration des conditions de travail	cabine de dessalage – avec robot de nettoyage de filets	
Amélioration des conditions de travail	cobot – avec robot de conditionnement / automate de conditionnement / machine à conditionner	
Amélioration des conditions de travail	Robot de saignée des poissons	
Amélioration des conditions de travail	Projecteur de pont	
Amélioration des conditions de travail	Laveuse de carcasses	
Amélioration des conditions de travail	Tri des filets par vision (couleurs / défauts...)	
Amélioration des conditions de travail	Clippeuse	
Amélioration des conditions de travail	Cercleuse	
Amélioration des conditions de travail	Tapis de convoyage	
Amélioration des conditions de travail	Système de levage et bascule container	
Amélioration des conditions de travail	Dégrapeur à moules	
Amélioration des conditions de travail	Plateau de transport	
Amélioration des conditions de travail	Appareil mécanique de manutention des bacs plastiques : transbacs	
Amélioration des conditions de travail	Balise de détresse pour navire de 4ème catégorie	Une copie du permis de mise en exploitation (ou tout document officiel indiquant "navigation de 4ème catégorie") doit être fournie comme justificatif
Amélioration des conditions de travail	Radeaux de sauvetage pour navire de 4ème catégorie	Une copie du permis de mise en exploitation (ou tout document officiel indiquant "navigation de 4ème

		catégorie") doit être fournie comme justificatif
Amélioration des conditions de travail	Transpalette manuel	
Amélioration des conditions de travail	Station de communication INMARSAT standard C, Transpondeur radar pour navires de 4ème catégorie	
Amélioration des conditions de travail	table vibrante / cribleuse	
Augmentation de la valeur ajoutée des produits et valorisation des sous-produits	aérateur / système d'oxygénation de viviers ou de bassins / système de réfrigération de l'eau pour vivier ou bassin	
Augmentation de la valeur ajoutée des produits et valorisation des sous-produits	Autoclaves	
Augmentation de la valeur ajoutée des produits et valorisation des sous-produits	Bioréacteurs (cuves au sein desquelles sont mélangés différents coproduits (têtes, arêtes, peau) avec une enzyme : selon réaction chimique, libération d'actifs marins utilisables en cosmétique ou en compléments alimentaires... ), photobioréacteurs (pour la culture de microalgues)	
Augmentation de la valeur ajoutée des produits et valorisation des sous-produits	Calibreuses pour poissons, crustacés, coquillages (à bande, à rouleaux...) / calibreuse pour tri du poisson en ligne	
Augmentation de la valeur ajoutée des produits et valorisation des sous-produits	capsuleuse de bocaux	
Augmentation de la valeur ajoutée des produits et valorisation des sous-produits	Chambre froide froid négatif, congélateur professionnel (armoire ou coffre)	La construction et l'aménagement d'un bâtiment en chambre froide ne sont pas éligibles, seuls les équipements le sont
Augmentation de la valeur ajoutée des produits et valorisation des sous-produits	Chambre froide froid positif	La construction et l'aménagement d'un bâtiment en chambre froide ne sont pas éligibles, seuls les équipements le sont
Augmentation de la valeur ajoutée des produits et valorisation des sous-produits	Groupe froid	

Augmentation de la valeur ajoutée des produits et valorisation des sous-produits	Caisson frigorifique	
Augmentation de la valeur ajoutée des produits et valorisation des sous-produits	Table de préparation froide	
Augmentation de la valeur ajoutée des produits et valorisation des sous-produits	Silo de stockage de glace	
Augmentation de la valeur ajoutée des produits et valorisation des sous-produits	Désarrêteuses / extracteur d'arrêtes / Machines à pulpes	
Augmentation de la valeur ajoutée des produits et valorisation des sous-produits	Ecailleuses	
Augmentation de la valeur ajoutée des produits et valorisation des sous-produits	éтал réfrigéré / vitrine réfrigérée	
Augmentation de la valeur ajoutée des produits et valorisation des sous-produits	Etiqueteuse automatique, systèmes de pesée attenants avec impression des étiquettes, imprimantes code barre, peseuses associatives	
Augmentation de la valeur ajoutée des produits et valorisation des sous-produits	Eviscereuses	
Augmentation de la valeur ajoutée des produits et valorisation des sous-produits	Fileteuses / équipement de filetage / machine à faire des pétales de poissons / équipement de découpe / équipement de tranchage, cutter électrique pour découper le poisson / trancheuse	
Augmentation de la valeur ajoutée des produits et valorisation des sous-produits	Machine de tri des coproduits	
Augmentation de la valeur ajoutée des produits et valorisation des sous-produits	Machines à glace (automatique notamment)	
Augmentation de la valeur ajoutée des produits et valorisation des sous-produits	surgélateur / tunnels de surgélation / cellule de surgélation / cellule de refroidissement rapide et de surgélation	
Augmentation de la valeur ajoutée des produits et valorisation des sous-produits	Operculeuses	

Augmentation de la valeur ajoutée des produits et valorisation des sous-produits	Peleuses automatiques et semi-automatiques de poissons	
Augmentation de la valeur ajoutée des produits et valorisation des sous-produits	Portionneuses	
Augmentation de la valeur ajoutée des produits et valorisation des sous-produits	Pupitre de gestion de production	
Augmentation de la valeur ajoutée des produits et valorisation des sous-produits	Sertisseuse de boites (automatique notamment)	
Augmentation de la valeur ajoutée des produits et valorisation des sous-produits	Stérilisateur, armoire de stérilisation	
Augmentation de la valeur ajoutée des produits et valorisation des sous-produits	Système de pins'age et marquage des poissons pour traçabilité à la pièce, pistolet pneumatique pour marquage	
Augmentation de la valeur ajoutée des produits et valorisation des sous-produits	Systèmes pasteurisation haute pression à froid	
Augmentation de la valeur ajoutée des produits et valorisation des sous-produits	Thermoformeuses	
Augmentation de la valeur ajoutée des produits et valorisation des sous-produits	vivier avec système de pompage et de filtration de l'eau (y compris pour aménagement véhicule, remorque ou bateau)	
Augmentation de la valeur ajoutée des produits et valorisation des sous-produits	Cellules de cuisson / cuiseur industriel / marmite de cuisson industrielle	
Augmentation de la valeur ajoutée des produits et valorisation des sous-produits	friteuses professionnelles	
Augmentation de la valeur ajoutée des produits et valorisation des sous-produits	four professionnel, piano professionnel, cuisinière professionnelle, fourneau professionnel	
Augmentation de la valeur ajoutée des produits et valorisation des sous-produits	Extracteur à fond filtrant	

Augmentation de la valeur ajoutée des produits et valorisation des sous-produits	Séchoirs basse température (batch ou continu)	
Augmentation de la valeur ajoutée des produits et valorisation des sous-produits	Etal de vente non réfrigéré, rayonnage	
Augmentation de la valeur ajoutée des produits et valorisation des sous-produits	Parasol de marché, barnum de marché	
Augmentation de la valeur ajoutée des produits et valorisation des sous-produits	Caisse enregistreuse, balance reliée à la caisse enregistreuse, balance électronique	
Augmentation de la valeur ajoutée des produits et valorisation des sous-produits	Scanners pour codes-barres, douchettes pour codes-barres	
Augmentation de la valeur ajoutée des produits et valorisation des sous-produits	balances métrologiques	
Augmentation de la valeur ajoutée des produits et valorisation des sous-produits	fumoirs professionnels, cellules de fumage	
Augmentation de la valeur ajoutée des produits et valorisation des sous-produits	Cuve de fermentation ou de barratage	
Augmentation de la valeur ajoutée des produits et valorisation des sous-produits	Essoreuse centrifugeuse industrielle	
Augmentation de la valeur ajoutée des produits et valorisation des sous-produits	mélangeurs et hachoirs, cubeurs (cubeuses), batteurs alimentaires, pétrins	
Augmentation de la valeur ajoutée des produits et valorisation des sous-produits	Détecteur de métaux sur convoyeur agroalimentaire	
Augmentation de la valeur ajoutée des produits et valorisation des sous-produits	Boudineuse pour emballage des produits	
Augmentation de la valeur ajoutée des produits et	Table de mirage	

valorisation des sous-produits		
Augmentation de la valeur ajoutée des produits et valorisation des sous-produits	Echaudeuse – conditionnement	
Optimisation du suivi sanitaire et zoosanitaire des élevages et protection des poissons	cage de refuge	
Optimisation du suivi sanitaire et zoosanitaire des élevages et protection des poissons	effaroucheur sonore	
Optimisation du suivi sanitaire et zoosanitaire des élevages et protection des poissons	filet anti-oiseaux piscivores et support	
Optimisation du suivi sanitaire et zoosanitaire des élevages et protection des poissons	Filet de rétention pour traitement des parasites	
Optimisation du suivi sanitaire et zoosanitaire des élevages et protection des poissons	Machine à étourdir par percussion	
Optimisation du suivi sanitaire et zoosanitaire des élevages et protection des poissons	Machine d'électronarcose	
Optimisation du suivi sanitaire et zoosanitaire des élevages et protection des poissons	préleveur automatique d'eau	
Optimisation du suivi sanitaire et zoosanitaire des élevages et protection des poissons	Silos d'aliment	
Optimisation du suivi sanitaire et zoosanitaire des élevages et protection des poissons	sonde flottante multiparamètres / systèmes de régulation des paramètres physicochimiques (sondes+système de gestion)	
Optimisation du suivi sanitaire et zoosanitaire des élevages et protection des poissons	station de purification de coquillages modulable et déplaçable "clefs en main"	
Optimisation du suivi sanitaire et zoosanitaire des élevages et protection des poissons	système d'analyse du comportement des poissons basé sur la vidéo	

Optimisation du suivi sanitaire et zoosanitaire des élevages et protection des poissons	systèmes d'évaluation de la biomasse et des poids moyens dans les bassins et les enclos	
Optimisation du suivi sanitaire et zoosanitaire des élevages et protection des poissons	clôture anti-prédation / clôture anti-échappement	
Optimisation du suivi sanitaire et zoosanitaire des élevages et protection des poissons	Machine à vacciner	
Optimisation du suivi sanitaire et zoosanitaire des élevages et protection des poissons	senne de récolte pour les aquaculteurs	L'acquisition de cet équipement est réservée aux aquaculteurs (vérification de la qualité d'aquaculteur par le code NAF 03.2)
Optimisation du suivi sanitaire et zoosanitaire des élevages et protection des poissons	défeuilleurs en entrée de pisciculture	
Optimisation du suivi sanitaire et zoosanitaire des élevages et protection des poissons	Matériel de capture des prédateurs par aspiration	
Réduction des incidences sur l'environnement et sur la ressource	Echangeurs thermiques / échangeurs de chaleur	
Réduction des incidences sur l'environnement et sur la ressource	Epaississeur de boues issues de filtres rotatifs	
Réduction des incidences sur l'environnement et sur la ressource	Filtre biologique et support pour filtre biologique (y compris algues)	
Réduction des incidences sur l'environnement et sur la ressource	Filtres à sable	
Réduction des incidences sur l'environnement et sur la ressource	Filtres mécaniques	
Réduction des incidences sur l'environnement et sur la ressource	Outils de traitement des déchets organiques (broyeuses CSJ)	
Réduction des incidences sur l'environnement et sur la ressource	Outils de traitement des déchets plastiques (polystyrène)	
Réduction des incidences sur l'environnement et sur la ressource	Outils de traitement des eaux usées industrielles	
Réduction des incidences sur l'environnement et sur la ressource	courantomètre, débitmètre	

Réduction des incidences sur l'environnement et sur la ressource	pompes pour les évolutions du circuit hydraulique au sein des piscicultures	
Réduction des incidences sur l'environnement et sur la ressource	moteur de bateaux/barques aquacoles électrique ou hybride	Équipement éligible uniquement pour les aquaculteurs (vérification de la qualité d'aquaculteur par le code NAF 03.2)
Réduction des incidences sur l'environnement et sur la ressource	moteur de barge de moins de 12 mètres pour la pêche professionnelle en eau douce	Pour les bateaux de pêche professionnelle en eau douce dont la longueur hors tout est inférieure ou égale à 12 mètres et dont le système de propulsion est inférieure à 120 kW, le remplacement ou la modernisation des moteurs des bateaux visant à réduire l'émission de polluants ou de gaz à effet de serre ou à augmenter l'efficacité énergétique des bateaux est éligible, dès lors que le nouveau moteur ou le moteur modernisé a une puissance exprimée en kW inférieure ou égale à celle du moteur actuel. Vérification de la qualité de pêcheur professionnel en eau douce par le code NAF 03.12.
Réduction des incidences sur l'environnement et sur la ressource	Réceptables pour les engins de pêche usés, déchets non biodégradables et déchets dangereux	